



UNITAIRES

des Ardennes



SNUipp - FSU

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> -
Directeur de la publication : Xavier DUMONT- N° CPPAP 1016 S 08017 -

N° 185 - Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : avril 2013
0,50 €

p1 : le 6 avril Manifestation nationale
6 avril
p2 rythmes scolaires
p3 mouvement
p4 bulletin d'adhésion

Les élèves et les jeunes ont besoin d'une vraie refondation du système éducatif. L'avenir de chaque jeune, de notre société, la nécessité de relever tous les défis qu'ils soient économiques, écologiques ou culturels imposent d'investir aujourd'hui dans l'Education.

Il s'agit d'assurer la réussite de tous les élèves, d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de mettre fin aux sorties sans qualification. Il est temps d'assurer une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, de mettre un terme à la crise de recrutement, en rupture avec les politiques éducatives précédentes.

Cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative s'appuyant sur leurs expériences, leurs savoir-faire, la connaissance de leurs métiers et de l'utilité de leurs missions.

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole soumis au Parlement (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'Ecole, priorité à l'école primaire...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires.

Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur, il faut donc aller plus loin.

C'est pourquoi la FSU se prononce :

- pour des lois de refondation de l'Ecole et sur l'enseignement supérieur et la recherche porteuses d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, qui passe par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans et de la reconnaissance sociale de tous les métiers de l'éducation.
- pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves (effectifs, contenus enseignés...). Pour une réforme des rythmes réussie, cohérente pour le système éducatif, pensée sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs. Pour les écoles cela passe par un report de la réforme en 2014 pour donner le temps à une réécriture du décret.
- Pour une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec annonces de mesures immédiates (école, collège, lycée, éducation prioritaire...).
- Pour la mise en place de mesures concrètes permettant aux enseignants comme à l'ensemble des personnels de l'Education d'exercer encore mieux leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue, diversification possible des pratiques professionnelles...). La priorité à la prévention de la difficulté scolaire est une nécessité.
- Pour une relance de l'Education Prioritaire car l'Ecole doit contribuer à davantage d'égalité sociale sur l'ensemble du territoire.
- Pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels (temps de travail, missions, évaluation, gouvernance...) et le développement de l'offre de

Samedi 6 avril On bat le pavé !

➔ *Inscrivez-vous par mail
snu08@snuipp.fr.*

➔ *Départ en bus à 10h Parking
Voltaire, rue Voltaire à
Charleville-Mézières.*

➔ *Passage à Rethel à 10h45
Parking Carrefour.
Retour vers 20h à Charleville.*

formation.

- Pour que soit mis fin au gel du point d'indice et pour une réelle revalorisation salariale pour tous les personnels abandonnant les logiques d'individualisation et de rémunération au mérite.
- Pour la création des postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions. Pour un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement (formation initiale et continue, prérecrutements...). Pour le maintien de la maîtrise par l'Etat des cartes de formations professionnelles, et donc contre la décentralisation envisagée. Pour le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'éducation nationale.
- Pour une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche que celle proposée par la Ministre. Il faut une loi en rupture avec la LRU et les RCE, l'AERES et le pacte recherche, le CIR...

Nous refusons de nous résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous. C'est « mieux d'Ecole » qu'il faut organiser pour tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement.

Afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes, des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La FSU appelle les personnels à participer massivement à la manifestation nationale pour l'éducation à Paris le samedi 6 avril prochain.

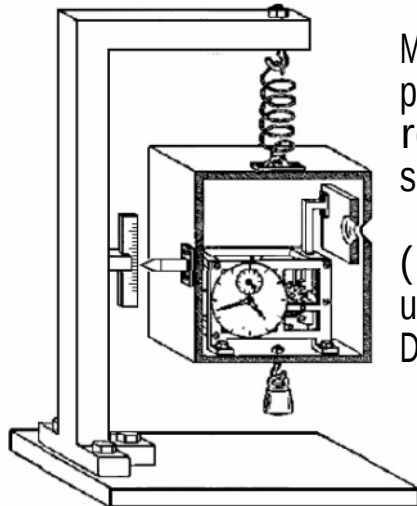
RYTHMES SCOLAIRES : UNE RÉFORME EN TROMPE L'ŒIL, MARQUÉE PAR L'INCONSÉQUENCE...

Parmi les (nombreux) chantiers de la « refondation » de l'école, annoncée par Vincent PEILLON, la réforme des rythmes scolaires avait l'avantage de la primauté. Annoncée comme un progrès immédiat et concret, la fin de la « semaine Darcos » devait cristalliser les espoirs tant des familles que des enseignants.

Malheureusement il n'en est rien.

Il est indéniable que la semaine de 4 jours mise en place brutalement en 2008 a montré sa nocivité et le public s'attendait à une avancée consensuelle sur ce point. Mais la lune de miel a mal tourné.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les décisions ne sont pas encore prises, loin de là. Les communes doivent faire connaître au 31 mars leur décision de participer au dispositif dès cette année ou d'attendre l'an prochain ; date à laquelle elle deviendra obligatoire. Mais à tous les niveaux c'est l'incertitude qui prédomine.



Machine à peser le pour et le contre de la réforme des rythmes scolaires

(à réclamer de toute urgence auprès du D.A.S.E.N.).

un temps quasi-équivalent chaque jour et une demi-journée de plus le mercredi chaque semaine. Comment se fait-il que nos collègues ne voient pas cela d'un bon œil ? Saint Vincent priez pour nous !

Cette réforme ferme les yeux volontairement et consciemment sur les inégalités énormes entre écoles, communes, territoires. La prise en charge des enfants est une charge supplémentaire pour des communes déjà souvent en difficulté, mises au régime sec par l'état. Pour les plus pauvres ce sera encore plus difficile et grande sera la tentation d'assurer ce temps dans des conditions d'encadrement et d'accueil a minima. La prime de 50 € par élève promise aux communes qui s'engageront dans le dispositif cette année n'est qu'une maigre carotte au regard des dépenses qui

devraient être engagées pour encadrer décemment les enfants. Au point qu'on parle déjà ici ou là d'activités payantes.

LES PRINCIPES

Rappelons les principes de base de cette réforme : retour à une semaine de 9 demi-journées, dont le mercredi matin, une journée de 5 h 30 maximum (au lieu de 6 heures), une pause méridienne de 1 h 30 minimum, une heure hebdomadaire d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), et pas d'enfant « à la rue » avant 16 h 30 ce qui suppose que la réduction d'horaires quotidienne sera prise en charge par les collectivités locales.

Vous avez peut être remarqué le glissement sémantique discret : on est passé de la réforme des rythmes scolaires à la réforme de la semaine scolaire. Tout un pan, pourtant essentiel, manque à l'horizon. La modification des vacances, grandes comme petites, est remise à plus tard (2015 nous dit-on) afin d'éviter l'iceberg du lobby du tourisme. Le Titanic des rythmes scolaires ira-t-il pour autant à bon port ? Rien n'est moins sûr.

La concertation précédente (sous l'oubliable Chatel) avait pourtant dégagé au moins un point d'accord : alternance de sept semaines de travail et deux semaines de vacances. Cet aspect important est désormais oublié.

QUID DES RÉALITÉS EN L'ÉTAT ?

Pour commencer, la journée sera-t-elle plus courte ? Pas pour tous les enfants puisque les ¾ heures de classe en moins par jour pourront être remplacés par ¾ d'heures de périscolaire. Dans le document adressé aux maires Vincent Peillon précise : les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeureront pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16 h 30 dans la plupart des écoles) si leurs parents le souhaitent. Cela signifie que certains rentreront à la maison pendant que d'autres resteront à l'école.

Le ministre comptait sur le soutien des parents d'élèves auxquels il offrait une demi-journée de prise en charge de leurs enfants. Pas sûr qu'au niveau de la fatigue, les petits y retrouvent leur compte. Les mercredis après-midi risquant de ne pas être de tout repos.

Ensuite, pour les enseignants, il y a de façon certaine un accroissement du temps de travail : nous serons mobilisés pour

AUX CONFINS DE LA RÉPUBLIQUE...

Dans notre département, la concertation a été très superficielle : une grand-messe et une réunion des maires du département aux Vieilles-Forges qui n'a rien apporté de solide, les autorités déroulant leur projet mais répondant de façon pour le moins évasive et confirmant le recours massif à des contrats aidés type CUI pour l'encadrement. Les hésitations des communes sont fortes et les contraintes matérielles pèseront plus lourd dans la balance que tous les impératifs pédagogiques.

L'administration s'agite et s'implique pour aboutir coûte que coûte ignorant superbement les zones d'ombres. On verra bien !

ACTION SYNDICALE DÉTERMINÉE.

Dans ce cadre Le SNUIPP a vigoureusement impulsé tant à Charleville, qu'à Sedan un mouvement pour faire entendre la voix des enseignants interrogeant les collègues, organisant des réunions. Nous venons également de nous adresser aux maires pour leur faire connaître les choix qui nous semblent préférables et les appeler à remettre à 2014 la mise en œuvre de cette réforme hâtive et mal pensée.

Il est totalement impensable que des décisions soient prises sans consultation et nous avons popularisé le slogan : « PAS SANS NOUS » qui a été repris d'ailleurs, ainsi que « SANS ACCORD, LE REPORT » pour dire qu'il n'est pas utile de se précipiter.

Nous avons toujours été clairs sur notre refus de la semaine Darcos mais les solutions actuelles ne sont pas satisfaisantes.

Le rythme de la semaine n'est pas déterminant pour la réussite scolaire. Il faut au contraire l'intégrer dans le rythme annuel, revoir immédiatement les programmes, assurer partout la prise en charge dans les meilleures conditions des enfants dans un cadre collectif. La bonne volonté des enseignants ne peut être sollicitée sans fin alors qu'aucune contrepartie n'est proposée et que la cohérence du projet reste pour le moins problématique.

Xavier Dumont



MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL 2013 : MODALITÉS.

Période de saisie des vœux du 25 mars au 12 avril 2013

La participation au mouvement se fait, exclusivement, par le biais de l'application SIAM via I-Prof

1ÈRE PHASE

Le mouvement intra-départemental des instituteurs et professeurs des écoles a lieu sous la forme d'une phase unique d'examen des vœux de mutation formulés par les enseignants.

L'affectation des enseignants, n'ayant pas obtenu satisfaction dans le cadre de leurs vœux de mutation, intervient lors d'une phase administrative à l'issue de laquelle le Directeur Académique décide des mutations en veillant à concilier, dans la mesure du possible, l'intérêt du service et celui des personnels.

NOMBRE DE VŒUX

Le SNUipp regrette que le nombre de vœux soit limité à 30. De plus, un collègue souhaitant demander tout type de poste sur un secteur

géographique doit émettre au final 3 vœux :

- un avec la mention maternelle,
- un avec la mention élémentaire,
- un avec la mention profil langue (s'il est habilité).

Nous souhaitons donc que chacun puisse formuler 99 vœux.

PHASE ADMINISTRATIVE

Le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle lors de la phase administrative est fort parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration. Nous demandons solennellement le rétablissement d'une seconde phase avec formulation de vœux précis sur les postes restés vacants à la suite de la première phase.



N'hésitez pas à demander conseil. Contactez-nous.

Se syndiquer...

Dernières semaines pour bénéficier du crédit d'impôt.

POUR S'INFORMER

Recevoir les différentes publications du SNUIPP, nationales et départementales, sur des sujets ancrés dans la réalité, proches de mes préoccupations (affectations, promotions, législation) mais aussi plus larges (évolution du métier, finalités de la profession)

Se syndiquer c'est pouvoir être informé.

POUR ÉCHANGER ET PROPOSER

Les syndiqués peuvent participer aux conseils syndicaux, aux congrès, y rencontrer des collègues et faire des propositions.

Se syndiquer c'est sortir de l'isolement dans le contexte d'un métier difficile et dans une société où l'individualisme prime trop souvent sur la solidarité.

POUR AGIR ET OBTENIR

En se syndiquant on sort de la "rouspétance" pour passer à l'action collective pour la profession ou pour la défense individuelle des collègues.

Se syndiquer c'est participer au mouvement de défense des services publics.

Pour faire évoluer le métier.

Le SNUIPP impulse des débats organisés avec la profession, les parents et les chercheurs en posant toujours la question de la transformation de l'école pour assurer la réussite de tous les citoyens de demain.

Se syndiquer c'est plus largement, véhiculer une certaine idée de la justice sociale.

POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Les élus du personnel SNUIPP qui siègent en CAPD ou en CTSD sur les questions relatives au mouvement à l'avancement, aux mutations et à la carte scolaire représentent l'ensemble de la profession lors de ces instances pour exprimer et défendre ses revendications.

Se syndiquer c'est être représenté face à l'administration.

POUR ASSURER AU SNUIPP SA FORCE ET SON INDÉPENDANCE.

La force d'un syndicat c'est avant tout le nombre de ses adhérents. Une cotisation proportionnelle à son salaire dont 66% est déductible de l'impôt sur le revenu, donne au SNUIPP les moyens de fonctionner : éditer et acheminer les bulletins, financer les actions et couvrir les charges de la section.

Se syndiquer c'est permettre l'activité syndicale.

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013

Nom :											
Nom de jeune fille :											
Prénom :	Tél :										
Date de naissance :	Sexe : ☐ M ☐ F										
Adresse personnelle :											
Adresse électronique :											
Établissement scolaire :											
Catégorie professionnelle :											
choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....											
Emploi :											
choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....											
Échelon au 1/09/2012:											
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ oui ☐ non											
Nomination à titre ☐ définitif ☐ provisoire											
Montant de la cotisation :											
Caisse de solidarité (libre) :											
Montant total à verser :											
☐ chèque	☐ Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B										
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement											
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2012 (avril-mai 2013).

☐ Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

☐ Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :

P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	138 €	1	141 €	1	186 €
9	145 €	2	148 €	2	200 €
10	153 €	3	156 €	3	210 €
11	162 €	4	164 €	4	223 €
		5	186 €	5	235 €
		6	199 €		

Retraités

pension < 1300 €	90 €
de 1300 à 1500 €	99 €
de 1500 à 1700 €	115 €
de 1700 à 1900 €	125 €
De 1900 à 2100 €	139 €
> à 2100	149 €

Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
3	123 €
4	130 €
5	136 €
6	145 €
7	153 €
8	163 €
9	174 €
10	187 €
11	200 €
Hors- classe	
5	211 €
6	224 €
7	236 €

Stagiaires

M1	33,50 €
M2	33,50 €

Instituteurs

Echelon	cotisation
7	126 €
8	133 €
9	140 €
10	147 €
11	160 €

☐ Temps partiel 50 %

(Demi-cotisation avec un minimum de 91 €)

☐ Temps partiel autre quotité

(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €